Avril 2016

Info log

Interlogement93

DROIT D'ASILE

Le point sur la réforme

P. 4 LA DEMANDE D'ASILE ... LA RÉFORME

P.8 LA DEMANDE D'ASILE ... VUE DU TERRAIN

P. 20 L'ASSOCIATION DU TRIMESTRE : LE COS

SOMMAIRE

LA DEMANDE D'ASILE... LA RÉFORME

4 | L'entretien avec Florent Gueguen (FNARS)

8 | Vue du Cada

LA DEMANDE D'ASILE... VUE DU TERRAIN

9 | Vagues après vagues

10 | La Main tendue

12 | La Roue de l'Infortune

14 | Le Refuge

ÉCHOS du réseau

18 | France Horizon, de nouveaux locaux

19 | L'ADEPT, quelle citoyenneté pour les Gens du voyage ? Deux nouvelles arrivées à IL93

20 | **L'association du trimestre** Le Centre d'orientation sociale (COS)

22 | Le COS en 6 questions +1

23 | Tranche de vie

édito

Devant un afflux toujours croissant de personnes poussées par les guerres, les persécutions, les famines, la misère, l'Europe tergiverse et tarde à proposer une politique d'accueil généreuse, solidaire, humaine décente.

Que nous les appelions réfugiés ou migrants, tous sont des humains qui fuient des conditions de vie insupportables. S'ils risquent leurs vies et celles de leurs enfants, s'ils paient des sommes astronomiques à des passeurs mafieux pour aborder les terres européennes, ce n'est pas par choix mais par nécessité absolue !

Le 29 juillet 2015, la France adopte la loi relative à la réforme du droit d'asile.

Simplifier les procédures, les accélérer, créer de nouvelles places d'accueil, mieux et davantage considérer les demandeurs et le traitement de leurs situations est certes louable, mais tellement dérisoire et insuffisant pour faire face à toutes les détresses de ces familles qui, jour après jour, nous montrent leur détermination, leur misère, leur dénuement et leur farouche volonté à vivre et survivre envers et contre tout et tous.

L'Allemagne a montré à l'Europe la nécessaire solidarité que chacun de ses membres aurait dû naturellement appliquer. Critiquée, vilipendée, Angela Merkel doit affronter tant son électorat que ses homologues européens.

Ici, en France, le courage politique ne brille pas, difficile d'affronter l'égoïsme populaire !

Ne pas reconnaître que l'immigration est une richesse et non une plaie, c'est criminel à l'égard de ces personnes, et sclérosant pour le futur de notre vieille Europe et celui de notre vieux pays. Qu'on se le dise, nous avons besoin de ces personnes qui nous apportent leur diversité, leur culture, leurs envies, leur volonté, leurs compétences, leur soif de vivre, d'apprendre et de communiquer.

Les mesures timides et parcimonieuses prises ici en France ne satisfont personne :

- ni les migrants qui ne voient en elles ni le respect de leurs choix, ni l'accueil digne auquel ils pourraient s'attendre dans un pays riche ;
- ni les opposants à toute nouvelle vague d'immigration qui trouvent notre pays trop ouvert au regard de leur vision étroite et xénophobe ;
- ni ceux qui comme nous pensent que le devoir premier de nos riches contrées est d'accueillir, de soigner et d'accompagner vers un avenir meilleur ces personnes dont la seule faute est d'être victimes de la barbarie, des guerres et de la misère.

Notre égoïsme politique, les considérations économico-politiciennes, les fausses diplomaties, maintiennent des dizaines de milliers de malheureux dans la plus grande des détresses et, en toile de fond sont des soutiens objectifs aux dictateurs, assassins, va-t'en guerre affameurs et passeurs mafieux qui sévissent dans tant de parties du globe.

Étrange humanité, étrangers déshumanisés …

Si nos démocraties veulent pouvoir officiellement condamner les exactions et les crimes d'État commis à travers le monde, alors qu'elles soient cohérentes en mettant en œuvre une politique ici généreuse et humaine ; et là-bas rigueur et sans concession.

Si ce numéro d'Infolog est d'abord consacré à la réforme du droit d'asile et à l'accueil qui est fait aux demandeurs en Seine-Saint-Denis, je ne peux me limiter à cette approche partielle de la politique de prise en charge des personnes en situation précaire dans notre pays. Il serait tellement plus heureux que nous ayons à commenter la réforme du droit d'abri ou du droit d'accueil ou mieux encore, la réforme du droit à vivre décemment ici !

Philippe Martel, président

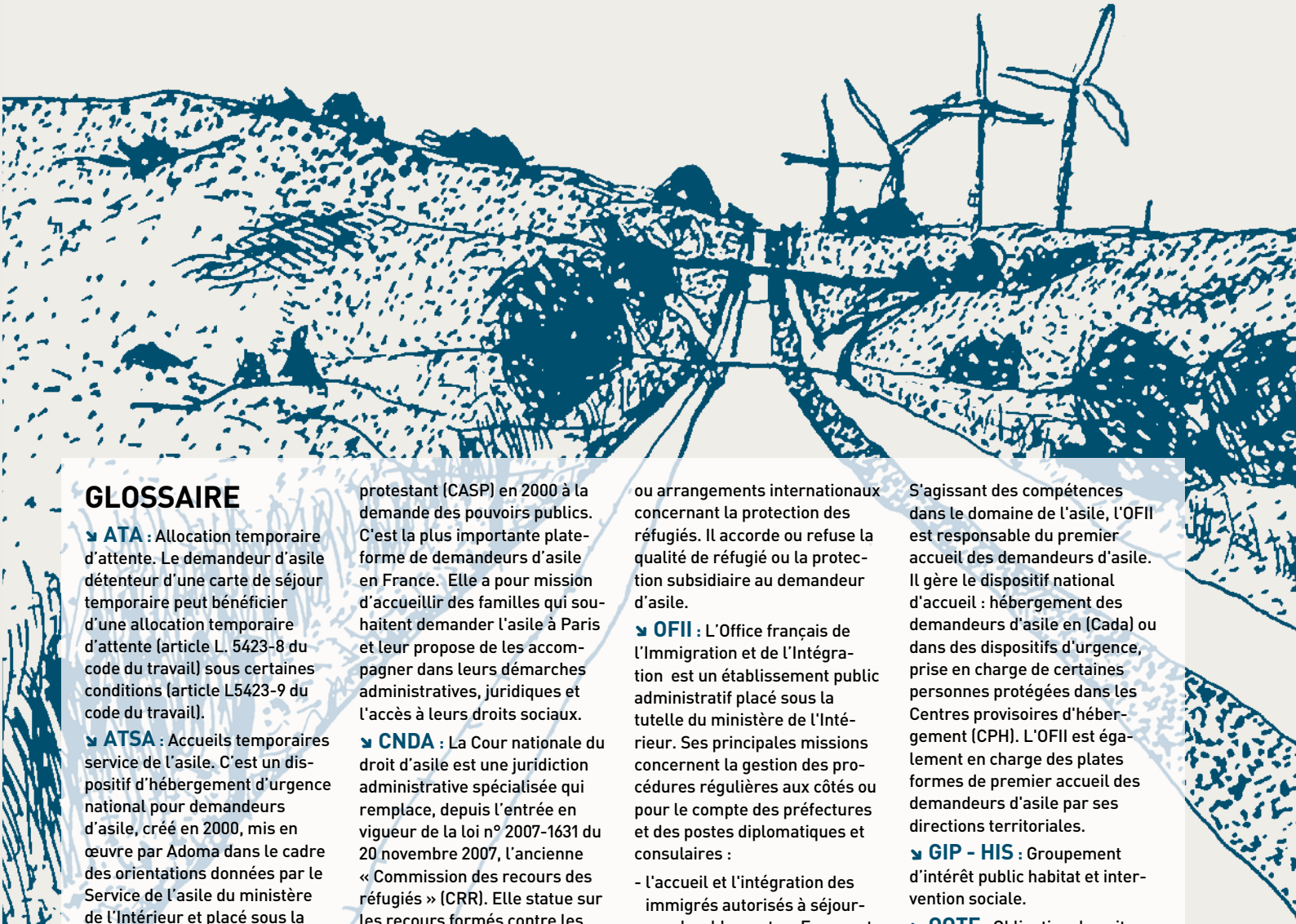

GLOSSAIRE

ATA : Allocation temporaire d'attente. Le demandeur d'asile détenteur d'une carte de séjour temporaire peut bénéficier d'une allocation temporaire d'attente (article L. 5423-8 du code du travail) sous certaines conditions (article L5423-9 du code du travail).

ATSA : Accueils temporaires service de l'asile. C'est un dispositif d'hébergement d'urgence national pour demandeurs d'asile, créé en 2000, mis en œuvre par Adoma dans le cadre des orientations données par le Service de l'asile du ministère de l'Intérieur et placé sous la coordination de l'OFII.

Cada : Centre d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

CAFDA : Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile. Elle a été créée par le Centre d'action sociale protestant (CASP) en 2000 à la demande des pouvoirs publics. C'est la plus importante plateforme de demandeurs d'asile en France. Elle a pour mission d'accueillir des familles qui souhaitent demander l'asile à Paris et leur propose de les accompagner dans leurs démarches administratives, juridiques et l'accès à leurs droits sociaux.

CNDA : La Cour nationale du droit d'asile est une juridiction administrative spécialisée qui remplace, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007, l'ancienne « Commission des recours des réfugiés » (CRR). Elle statue sur les recours formés contre les refus de l'Ofpra d'accorder le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Ofpra : L'Office français de protection des réfugiés et apatrides est un établissement public chargé d'assurer l'application des conventions, accords ou arrangements internationaux concernant la protection des réfugiés. Il accorde ou refuse la qualité de réfugié ou la protection subsidiaire au demandeur d'asile.

OFII : L'Office français de l'Immigration et de l'Intégration est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Ses principales missions concernent la gestion des procédures régulières aux côtés ou pour le compte des préfectures et des postes diplomatiques et consulaires :

- l'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à titre d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'État ;
- l'accueil des demandeurs d'asile ;
- l'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

S'agissant des compétences dans le domaine de l'asile, l'OFII est responsable du premier accueil des demandeurs d'asile. Il gère le dispositif national d'accueil : hébergement des demandeurs d'asile en (Cada) ou dans des dispositifs d'urgence, prise en charge de certaines personnes protégées dans les Centres provisoires d'hébergement (CPH). L'OFII est également en charge des plates formes de premier accueil des demandeurs d'asile par ses directions territoriales.

GIP - HIS : Groupement d'intérêt public habitat et intervention sociale.

OQTF : Obligation de quitter le territoire français : un refus de titre de séjour peut être assorti d'une obligation de quitter le territoire français, laquelle fixe le pays destination où l'étranger sera renvoyé (article L511-1 du CESEDA).
VOIR : Reconduite à la frontière.

L'entretien

Avec Florent Gueguen, directeur général de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) par Valérie Puvilland

La FNARS a organisé une journée d'étude nationale sur la réforme de l'asile qui s'est tenue le 10 septembre 2015 à La Villa Méditerranée, à Marseille.

Les principaux changements liés à la réforme de l'asile, ainsi que la synthèse des échanges de cette journée, sont présentés dans le document : *Journée d'étude nationale - Réforme de l'asile*, téléchargeable sur le site internet de la FNARS :

www.fnars.org

Dans le cadre de la réforme de la demande d'asile, quels sont les principaux changements que vous notez à la Fnars ?

Elle n'a été mise en œuvre de manière effective que depuis novembre, donc c'est une politique nouvelle sur laquelle nous avons besoin d'avoir du recul afin de mesurer son impact sur le territoire. Cependant, nous notons deux principaux changements introduits par cette loi.

D'abord le raccourcissement des délais de traitement de la demande d'asile. Jusqu'à présent, elle était de deux ans en moyenne. Compte tenu du fait que les capacités d'hébergement pour les demandeurs d'asile sont totalement saturées et qu'il n'y a qu'un tiers des demandeurs qui accèdent à un Cada, ce délai se traduisait souvent par deux années de précarité. N'ayant pas le droit de travailler ou de se former durant cette période d'attente, les demandeurs d'asile se retrouvaient dans une situation problématique liée à un manque de ressources et de « temps utile ».

La réforme de la demande d'asile pose le principe d'un traitement de la demande en neuf mois et même s'il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact réel, nous considérons que c'est plutôt une évolution positive. Il faut néanmoins rester vigilant et s'assurer que cette réduction des délais ne se traduira pas par une procédure dégradée pour les personnes. Dans un contexte où seulement 30% des demandeurs d'asile accèdent au statut de réfugié, on voit bien que la question de la procédure qui implique un accompagnement juridique et une aide au récit est centrale. Elle doit donc être préservée et améliorée de manière à ce que les personnes puissent décrire au mieux leur situation dans leur pays d'origine. Il ne faut pas oublier que l'objectif de l'asile est de proposer une protection à ceux qui sont persécutés dans leur pays.

L'autre changement fondamental induit par la réforme de cette loi est l'orientation directive des personnes. C'est l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) qui en a la charge. Quand une personne demande l'asile en France, une orientation lui est proposée vers un département qu'elle n'a pas choisi. En

«LA DOMICILIATION DES DEMANDEURS D'ASILE N'EST PLUS UNE EXIGENCE POUR L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ASILE.»

cas de refus, elle perd un certain nombre de droit et notamment celui à l'hébergement. Nous n'avions pas contesté ce point, dans la mesure où lorsqu'une personne demande l'asile, elle le demande en France et non dans une ville particulière. Dans le même temps, il y a un principe de réalité qui fait que durant le traitement de leur demande d'asile, les personnes souhaitent vivre dans des quartiers où ils ont soit une présence familiale, soit une présence communautaire. Nous avons donc demandé au ministère de l'Intérieur de faire preuve de souplesse et de tenir compte des choix des personnes dans la mesure du possible, sans quoi ces orientations seront tenues en échec.

Trouvez-vous que l'évolution des plateformes d'accueil va dans le bon sens ?

Le sous-objectif que nous avions d'ailleurs défendu était de permettre le dépôt d'une demande d'asile et l'ouverture de plusieurs droits sous trois jours via le dispositif de premier accueil. Il s'applique aujourd'hui de manière très inégale puisque les territoires non tendus voient la situation s'améliorer, mais les territoires déjà saturés voient le goulot d'étranglement qui existait déjà auparavant, se rétrécir. C'est notamment le cas en Île-de-France et plus particulièrement à Paris, où ni les services de l'État, ni les associations qui assurent le premier accueil n'ont aujourd'hui les moyens de respecter ce délai.

Que pensez-vous de la coordination des différents services sur ces questions ?

Aujourd'hui il y a une multiplication des filières d'accès à l'hébergement pour les migrants. Je ne parle pas uniquement des demandeurs d'asile, mais plus généralement des migrants.

Il y a d'abord une filière « parisienne » qui est liée à la fermeture des campements parisiens. Quelle que soit la situation des personnes (demandeurs d'asile, déboutés ou pas en demande), elles sont hébergées. Il faut d'ailleurs noter que l'État a fait un effort important sur les ouvertures de places d'hébergement, même si elles sont souvent de qualité assez moyenne, sans accompagnement systématique et qu'elles ne sont pas toujours pérennisées. Le problème c'est qu'il s'agit d'une filière ad hoc qui ne passe ni par le 115, ni par le SIAO de Paris, ni par le dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile. Il s'agit donc d'un système dérogatoire sur lequel le droit commun a peu de visibilité.

La deuxième filière d'accès à l'hébergement est liée à la mise à l'abri des personnes issues des campements de Calais. C'est un peu le même principe, mais à l'échelle de la France entière ; des ouvertures de places décidées par les préfets, à la demande du ministère de l'Intérieur. Il s'agit souvent de places de mise à l'abri très précaires. Ici aussi, ces places sont ouvertes hors 115 et SIAO. Elles sont par ailleurs soumises à une forte variabilité. Nous avons eu de nombreuses remontées d'associations adhérentes qui nous ont interpellé sur le fait que le préfet leur demandait d'ouvrir un certain nombre de places qui n'étaient occupées que très partiellement parce que, d'une part il y avait moins de personnes que prévu qui arrivaient, d'autre part parmi ces dernières, certaines d'entre elles repartaient parce qu'elles n'avaient pas bien compris où on les envoyait. Donc finalement le système dysfonctionne et n'est pas très efficient car il y a des places ouvertes qui ne sont pas occupées. Nous avons donc demandé que les 115 et les SIAO soient systématiquement informés de ces ouvertures, et que, quand il y a des variations d'accueil, les places disponibles puissent être utilisées pour d'autres publics. Cela suppose une animation locale de la politique d'hébergement, c'est-à-dire que les préfets réunissent les acteurs de la ville, de l'hébergement généraliste, le 115, le SIAO, les bailleurs, et que l'on puisse mobiliser de la manière la plus efficiente possible l'ensemble des capacités d'hébergement et de logements disponibles sur le territoire. J'estime que ce n'est pas fait aujourd'hui et que nous sommes sur des actions au coup par coup avec finalement des capacités disponibles qui ne sont pas utilisées, alors même que la situation de pénurie des 115 est maintenant assez connue. Nationalement c'est en moyenne une personne sur deux qui appelle le 115 et qui n'obtient pas d'hébergement. Parmi ces appelants, 40 % sont des migrants.

«LES CONDITIONS MATÉRIELLES D'ACCUEIL SONT PROPOSÉES PAR L'OFII ET COUVRENT L'HÉBERGEMENT ET UNE ALLOCATION FINANCIÈRE.»

La troisième filière est dédiée aux 30 000 demandeurs d'asile que la France s'est engagée à mettre à l'abri dans le cadre d'un accord de l'Union européenne qui visait à en prendre en charge 160 000.

© AXEL SCHMIDT/REUTERS

La demande d'asile... La réforme

© BEHRAKIS/REUTERS

«LA LOI RAPPELLE LE DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI ET AU LOGEMENT DES PERSONNES PROTÉGÉES.»

Ces demandeurs d'asile s'inscrivent dans une procédure partiellement dérogatoire puisqu'ils sont directement orientés vers des places Cada à proximité des guichets uniques de 6 villes (Lyon, Bordeaux, Nantes, Metz, Besançon et IDF) dans lesquels des créneaux leur sont réservés. Après l'obtention d'une protection internationale, au terme d'une instruction de leur demande réduite à 4 mois, ils peuvent solliciter la plateforme d'orientation vers le logement créée et pilotée par la Dihal[1]. Cette plateforme, vise l'orientation des personnes ayant obtenu le statut de réfugié vers un logement, n'importe où en France. Même si l'accès direct au logement est une bonne chose, cette mesure crée de la concurrence et génère un sentiment d'injustice puisqu'un droit de priorité est donné aux Syriens, aux Érythréens et aux Irakiens, alors même que l'on sait que la majorité des demandeurs d'asile en France n'est pas issue de ces nationalités. Il faut tout de même noter que la situation évolue. Aujourd'hui, ces migrants issus de l'accord de l'Union européenne n'arrivent plus car il s'agissait en réalité de 600 personnes dont l'arrivée à été surmédiatisée. Au 18 avril 2016, seuls 379 demandeurs d'asile avaient été relocalisés par ce biais. De ce fait, la plateforme accepte désormais de faire bénéficier de ce dispositif à l'ensemble des réfugiés hébergés (Cada, Huda, Atsa, même particuliers, mais pas à la rue ou chez des tiers), même s'ils n'étaient pas dans le circuit de l'Union européenne.

Globalement, le fait que ces différents circuits aient été mis en place en mettant de coté les 115 et les SIAO, donne le sentiment d'un système à plusieurs vitesses. L'effort important qui a été fait pour l'hébergement et le logement n'a pas bénéficié au droit commun, alors même que les 115 prennent en charge un public migrant qui comporte également des demandeurs d'asile qui, pour des raisons X ou Y, ne sont pas dans le dispositif national d'accueil ni dans les différentes filières susmentionnées.

Pensez-vous que la mise en place des schémas régionaux va générer des disparités entre les territoires ?

Il est encore un peu tôt pour répondre. Nous pouvons déjà noter que le ministère de l'Intérieur a fait un effort important de création de places en Cada puisque nous avons obtenu 11 000 places (sur les 20 000 que nous demandions) qui viennent s'ajouter aux 25 000 places existantes. Néanmoins, même si l'effort devra être équilibré sur les différents territoires, nous veillerons à ce qu'un rattrapage soit fait dans les départements qui connaissent les plus fortes demandes comme Paris et la Seine-Saint-Denis.

Notre autre point de vigilance reposera sur la baisse du taux d'encadrement dans les Cada. C'est une mesure qui est assumée par décret puisque le ratio un équivalent temps plein pour dix à quinze personnes est remplacé par un équivalent temps plein pour quinze à vingt personnes (avec possibilité d'augmenter à un équivalent temps plein pour 10 personnes selon les spécificités du public accueilli et avec accord du préfet). Le prix de journée passe lui de 24 € par jour et par personne à 19,50 € dans les appels à projet. Donc il y a un effort de création de places nouvelles qui est fait, mais en diminuant l'accompagnement.

Justement, les Cada vont se voir retirer un certain nombre de compétences, notamment les décisions d'admission, de transfert etc. Qu'en pensez-vous?

La Fnars était clairement opposée à ces propositions. Au départ le ministère de l'Intérieur souhaitait même que les Cada soient sortis du code de l'action sociale et des familles pour les mettre dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers en France. C'était une mesure qui était évidemment inacceptable pour nous. Nous nous sommes battus pour maintenir le caractère social de ces établissements, afin de maintenir l'idée qu'ils ne participent pas à une politique migratoire mais plutôt à une politique d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile au titre des missions de protection des personnes qui sont persécutées dans leur pays. Les Cada ont donc été maintenus dans le code de l'action sociale, mais en contrepartie, un certain nombre de missions sociales leur a été retiré. Nous avons donc évité le pire, mais Il y a tout de même une dégradation des missions sociales et des missions d'accompagnement des Cada.

Quelles conséquences ces mesures auront-elles pour les Cada ?

Selon la taille des associations, la situation sera très inégale sur ce point. L'impact ne sera pas le même pour de gros opérateurs tels que France terre d'asile, Coallia, ou Adoma, que pour des petites associations qui gèrent un établissement de soixante places. Nous considérons qu'il faut préserver la diversité du tissu associatif avec de gros opérateurs mais également de petites associations qui gèrent peu d'établissements. Ce sont souvent elles qui, grâce à une insertion réussie dans le tissu locale, arrivent à sensibiliser les citoyens sur la situation des réfugiés.

1 / Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Qu'avez vous à dire sur l'hébergement des demandeurs d'asile déboutés?

Dans le cadre du droit à l'hébergement des personnes déboutées, il relève de la responsabilité de l'État et des associations de faire en sorte que l'hébergement de droit commun prenne le relais des Cada. Cela se fait à certains endroits, mais pas partout. Dans de nombreux départements, nous observons que les préfets font pression sur les 115 et les SIAO pour distinguer les personnes à la rue avec ou sans papier. À la Fnars, nous défendons clairement le principe de l'accueil inconditionnel et de son application.

Par ailleurs, nous demandons qu'il soit fait un effort de régularisation du public notamment hébergé débouté du droit d'asile, dont on sait qu'il va se maintenir sur le territoire national sans accès possible à des ressources stables et au logement.

Enfin, la loi relative au droit des étrangers en France a été promulguée le 8 mars 2016. Entre autre, elle durcit le contrôle et les mesures de coercition à l'égard des personnes déboutées dans les structures d'hébergement. Le texte dit que l'on peut interpeler une personne qui a une obligation de quitter le territoire (OQTF) à son domicile, or un centre d'hébergement est considéré comme un domicile. La Fnars avait déposé des amendements sur ce sujet, sans succès. Nous sommes opposés d'une part à l'assignation à résidence dans les centres d'hébergement, d'autre part au contrôle des populations dans les centres d'hébergement en considérant que ce n'est pas aux travailleurs sociaux d'assurer le contrôle des personnes.

Il y avait une tradition française qui considérait les lieux d'hébergement comme des lieux refuges où les personnes pouvaient se sentir en sécurité, elle est aujourd'hui entachée.

La réforme VUE DU CADA

Les conséquences de la loi relative à la réforme du droit d'asile, adoptée le 29 juillet 2015, quant à l'accompagnement en Cada au travers de l'exemple de Coallia à Livry-Gargan.

L'une des conséquences positives de cette loi est d'élargir l'accès au Cada à tous les demandeurs d'asile, quel que soit le type de procédure, accélérée ou normale. Pour rappel, avant cette loi, seuls les demandeurs d'asile en procédure normale avaient accès au Cada, les personnes en procédure prioritaire (aujourd'hui accélérée) ne pouvaient être prises en charge en Cada. L'élargissement des critères d'admission est donc une avancée significative.
Dans le cas des procédures accélérées, l'Ofpra statue plus rapidement et les recours devant la CNDA sont examinés par un juge unique, trois en cas de procédure normale. Les décisions sont rendues dans un délai de cinq semaines, cinq mois pour les procédures normales.
C'est une diminution significative de la durée de la procédure qui a de nombreux impacts sur notre accompagnement en Cada :

• Certes positive quant à la gestion délicate de l'attente et à l'angoisse que cela génère chez les accueillis, la diminution de durée ne permet plus aux demandeurs d'asile en très grande souffrance psychologique de se reconstruire et d'exposer les raisons de leur demande devant l'Ofpra, ou la CNDA en cas de recours. Afin de pallier cette conséquence négative les intervenants d'action sociale en Cada doivent être capables d'établir plus rapidement une relation de confiance avec les usagers pour leur proposer un soutien psychologique adapté en partenariat avec les associations spécialisées (Parcours d'Exil et avec l'adhésion au projet européen PROTECT, avec le service d'ethno-psy de l'hôpital Avicenne ...).
• L'ensemble des missions confiées au Cada doit être effectué dans un temps plus court sans impact sur la qualité de l'accompagnement (p.m. Les missions sont l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, sanitaire et social, les activités socio culturelles, la scolarisation des enfants et la gestion des sorties). Cette diminution de durée augmente la rotation et le nombre de personnes à accueillir or les délais d'ouverture des droits sont souvent très longs et ne permettent pas toujours aux personnes accueillies de bénéficier de l'ensemble de leurs droits dès leur arrivée. L'impact sur la gestion des sorties est également très important car les délais sont très stricts : un mois pour les personnes déboutées et trois mois pour les bénéficiaires d'une protection internationale (pour ces dernières, la période peut être renouvelée une fois avec l'accord du préfet). À terme la fluidité même dans la structure est en jeu car il s'agit de trouver une solution de sortie adaptée à l'ensemble des demandeurs accueillis, soit une prévision de plus de 250 personnes par an, contre 120 personnes actuellement. Et, faute de solutions de sortie, les dispositifs d'urgence déjà saturés risquent d'être totalement embolisés. Il est donc important d'étendre le dispositif d'accès au logement accompagné, mis en place dans le cadre du programme européen de relocalisation, à l'ensemble des personnes sous protection, quelle que soit la modalité d'arrivée en France et quel que soit le lieu d'hébergement.

L'examen de la demande d'asile à l'Ofpra prévoit désormais :
• une identification précoce des personnes vulnérables, ce qui a conduit les intervenants en Cada à se former à cette nouvelle thématique afin d'aider les usagers à déposer si besoin leur demande d'asile en ce sens ;
• la possibilité pour le demandeur d'asile d'être accompagné lors de son entretien à l'Ofpra par un tiers, un avocat ou un représentant d'une association spécialisée, est une autre avancée significative et jugée très positive par l'ensemble des intervenants. Toutefois l'insuffisance de tiers habilités et l'absence d'un dispositif de financement des dépenses générées par ces accompagnements ne permet pas à tous les demandeurs (notamment ceux suivis par des associations non habilitées) qui expriment le souhait d'être accompagnés. De fait, cela risque d'avoir pour conséquence de créer une inégalité de traitement entre les demandeurs d'asile.

Les effets de la réforme du droit d'asile pour notre quotidien en Cada sont principalement liés à l'accélération de l'ensemble de nos missions due à la diminution des temps de présence en Cada. Le défi à relever pour chacun est donc de réussir à remplir ces missions afin de répondre aux besoins des demandeurs d'asile en gardant le même niveau d'exigence quant à la qualité de leur accompagnement.

Géraldine Teneau, chef de service - Responsable du centre Cada HUDA Coallia

VAGUES après VAGUES

Pour la Maraude des Restos du Cœur du 93, par rapport aux migrants, rien de changé.

Nous avons dû faire face à chaque vague consécutive à des événements géopolitiques : les Tunisiens - population la plus nombreuse et la plus difficile par la différence de culture, surtout les exigences religieuses, l'incompréhension de jeunes déçus et quelquefois violents - mais avant eux, des Tchétchènes, des Kurdes, des Pakistanais, des Roms et toujours des Africains de diverses origines, beaucoup ne sont que de passage, certains sont restés. Ils demeurent en grande précarité et nous les rencontrons toujours plus nombreux. Alors les nouveaux arrivants, Syriens ou autres, rien de plus, rien de moins... Avec toujours le même problème de la barrière de la langue.

Pour les Syriens, nous n'avons pas vu le flot annoncé, quelquefois un petit groupe dans un parc de Saint-Denis où, malgré tout, nous nous arrêtons chaque soir. Nous ne les y rencontrons que très irrégulièrement, certains autres nous ont été signalés en nombre dans des hôtels en périphérie du département mais nous n'avons pas pour mission d'aller dans ce genre d'endroit. Nous ne servons en principe, qu'au "cul du camion" mais bien sûr, quand ils se présentent, nous nous occupons d'eux comme des autres. Le plus grand nombre de migrants rencontrés, sont ceux qui restent des flux précédents et qui sont, je le répète, en très grande précarité.

Jeannot

Environ 500 repas sont servis chaque soir, un minimum de seize bénévoles est nécessaire pour que les sept camions sortent mais hélas, actuellement, nous subissons une grave pénurie de main d'œuvre. Par rapport aux autres années il y a, certes, l'effritement habituel des équipes mais beaucoup moins de nouveaux arrivants alors, presque chaque soir, des camions ne sortent pas, faute de bénévoles, bien que nous ayons toute la nourriture nécessaire que nous devons jeter chaque fois que cela se produit.

ALORS, APPEL AUX BONNES VOLONTÉS : une ambiance sympa ; c'est utile et enrichissant et l'on rencontre souvent des gens étonnants et attachants... Une belle aventure !

VOUS POUVEZ CONTACTER JEANNOT AU 06.73.59.69.09, MERCI...

LA MAIN TENDUE (LMT)

Entretien de Sylvie Pottier, directrice de plusieurs structures et de Josiane Suave, administratrice, par Grégory Hochberg iL93

Avez-vous ressenti l'explosion de la migration dans votre accueil de jour d'Aubervilliers en 2015 ? Sentiment qui pourrait venir de l'actualité du dernier trimestre 2015 ?

S.P. : s'il s'agit des migrants demandeurs d'asile, notre public historique est déjà composé de femmes demandeuses d'asile. Quand on regarde le rapport d'activité 2014 et celui à paraître pour 2015, il n'y a pas eu d'explosion contrairement à ce qu'on aurait pu attendre suite à ce qui a été évoqué dans les médias. Les situations géopolitiques compliquées dans certains pays n'ont pas déclenché une augmentation des demandes dans nos services. En tout cas les équipes n'ont pas remonté de difficultés particulières au sein de l'accueil de jour.

Est-ce que vous avez l'impression que les flux migratoires ont changé ? Les populations citées aux informations fin 2015 (Syriens et Afghans) sont-elles arrivées dans vos structures ?

S.P. : non, nous n'avons pas reçu de Syriens. Ils ne sont pas arrivés jusqu'à nos structures en tous cas.

Faites vous un parallèle avec le Printemps arabe ?

Non, puisque lors du Printemps arabe nous avons pu percevoir une augmentation de l'accueil de jeunes femmes tunisiennes, c'est sûr. Laquelle correspondait d'ailleurs aux jeunes hommes tunisiens reçus au Refuge.

Pourtant LMT est à la porte d'Aubervilliers ou l'on peut voir de nombreuses familles qui s'annoncent syriennes.

S.P. : je ne suis pas sûre que ces familles soient vraiment syriennes. Dès le départ on pense qu'il s'agit de familles roms, ce qui nous a un peu fait sourire. Nous aurions pu avoir des orientations de Syriens sachant que la plateforme de Coallia est à Aubervilliers, mais en fait non.

Avez-vous l'habitude d'anticiper ces contextes géopolitiques changeant afin d'améliorer vos prises en charge ?

S.P. : effectivement nous nous sommes bien dit en suivant l'actualité qu'il y avait de fortes probabilités que ces populations syriennes arrivent vers LMT et que nous allions être sollicités par le SIAO 93. Mais au delà, nous prenons principalement en compte les parcours individuels des familles. Nous pensions que nous aurions une sollicitation accrue de demandes d'asile à préparer pendant nos accompagnements.

À aucun moment on ne s'est dit qu'on devait ouvrir des places spécifiques pour ces populations. Nous sommes tellement

Les Restos du coeur nous livrent chaque soir pour que les enfants puissent avoir un goûter lors du retour de l'école.

habitués à travailler avec les populations migrantes, que celles-ci viennent d'Afrique sub-saharienne, d'Afrique du Nord, du Moyen Orient ou d'Asie, cela ne change rien quant aux prises en charge et au besoin d'accompagnement. Techniquement la demande d'asile est la même quelle que soit l'origine des personnes.

De septembre à novembre le principal sujet traité par les médias était les flux migratoires venant des portes de l'Europe. Josiane, en tant qu'administratrice, vous êtes-vous dit que votre association pouvait servir à l'accueil de ces migrants spécifiques ?

J.S. : nous ne nous sommes pas positionnés pour répondre à une demande particulière pour ces migrants, nous savions très bien que d'autres associations allaient le faire. Chacune ayant sa spécificité, et la DRIHL ne nous ayant pas demandé de prise en charge particulière, nous sommes et devons rester une association qui accueille toutes les femmes qui en expriment la demande.

Est-ce que la question a été soulevée dans votre conseil d'administration? L'arrivée de cette population aurait-elle pu devenir un enjeu de développement ?

J.S. : par nos liens avec Hôtel Social 93, au sein du groupe Abri, nous savions que le groupe allait recevoir et surement répondre à ce besoin. Nous travaillons dans ce regroupement en collaboration étroite, mais n'avons pas souhaité répondre aux différents appels à projet afférents à ce flux migratoire. Nous souhaitons que LMT reste une association ouverte à l'ensemble des femmes qui en font la demande et non une association spécialisée dédiée à un public particulier.

S.P. : si nous avions dû répondre aux appels à projets, nous aurions fait le choix d'un Cada pour répondre à la demande de tous les demandeurs d'asiles. Nous ne souhaitons pas être dans cette logique d'ouverture de places spécifiques en fonction d'enjeux politiques ou de communication, ce n'est pas du tout dans nos manières de fonctionner et de travailler. Si nous avions reçu des femmes syriennes nous aurions fait pareil qu'avec les autres femmes demandeuses d'asile. Nous n'avons pas vu un public en chasser un autre. Le public migrant qui a fait l'actualité a été pris en charge par d'autres associations. Nous ne l'avons pas vu.

La procédure de demande d'asile ayant beaucoup changé ces six derniers mois, cela a-t-il eu un impact sur vos pratiques ?

S.P. : la Drihl nous a fourni des fiches sur les nouvelles procédures d'asile, nous nous adaptons sans avoir le choix. Nous apprenons de nouveau et faisons au cas par cas en fonction des besoins. Nous travaillons avec la Cimade et Le Cedre. Nous sommes juste à côté du Cedre ce qui nous permet d'aller y rencontrer les travailleurs sociaux en cas de besoin. Du fait de ce travail en partenariat nous n'avons pas de souci spécifique lié aux changements de la législation de la demande d'asile.

Les politiques sociales auraient tendance à prioriser certains publics au dépend d'autres. Le ressentez-vous ?

J.S. : il me semble que ceci nuit surtout aux hommes seuls.

***La CTU a pour vocation de favoriser les échanges d'informations et de pratiques, la compréhension mutuelle des contraintes et missions de chacun des acteurs du territoire. Elle se déroule chaque vendredi matin à Montreuil. Cette instance d'échange regroupe un ensemble de professionnels des secteurs social, médical et médico-social, présents sur l'ensemble du territoire de Seine-Saint-Denis. Chaque professionnel peut y participer, et si nécessaire venir présenter une situation sur laquelle il est en difficulté.**

Finalement où vont ces populations Syriennes ?

S.P. : en France nous avons l'impression que les procédures deviennent de plus en plus compliquées. On se demande si cette complexité n'est pas une sorte de quota déguisé ? Les pouvoirs publics n'oseraient-ils pas prononcer le mot « quota » ? En conclusion, notre activité est restée la même et ce, quelle que soit l'actualité médiatique : l'accueil de femmes avec des enfants rencontrant une multitude de problématiques très diverses ce qui nous convient parfaitement pour l'instant.

La roue de l'infortune

Interview de trois travailleurs sociaux et du chef de service d'un CHU migrants, par Grégory Hochberg.

Les noms des personnes ont été modifiés.

L'équipe comprend huit travailleurs sociaux, quatre services civiques (trois jours par semaine), un chef de service et un directeur.

LES INTERVIEWÉS

- **Agnès** : de formation assistante de service social, elle était déjà salariée de l'association. Son parcours professionnel, essentiellement tourné vers la grande précarité (Samu social et maraudes) lui confère une bonne connaissance de la demande d'asile. Elle a eu connaissance de l'ouverture de ce centre grâce à un ancien collègue qui l'a informée de la création de ce dispositif.
- **Gérard** : chef de service depuis quinze ans, est arrivé sur ce projet à la demande de la direction de l'association, suite à la réussite d'un projet d'accueil de familles de Roms roumains. Il maîtrise également le dispositif de demande d'asile.
- **Isabelle et Martine** : toutes deux ont une formation d'éducatrice spécialisée. Salariées de l'association en poste au sein d'un dispositif d'intermédiation locative, il leur a été a proposé de postuler pour rejoindre ce nouveau dispositif. Elles déclarent avoir peu de connaissances sur la demande d'asile.

Quand le dispositif a-t-il été ouvert ?

Le dispositif fonctionne depuis début septembre directement au sein d'un hôtel type formule 1.

De quel type de structure s'agit-il ?

C'est un CHU de premier accueil des hommes isolés migrants. Tous sont orientés directement par la DRIHL et la préfecture sans passer par le SIAO qui n'est pas dans la boucle des entrées et qui n'a donc pas connaissance des personnes actuellement accueillies. Une quinzaine d'entre elles ont une « fiche/demande SIAO 75 » depuis plus de cinq mois puisque elles ne relèvent pas, ou plus, de notre dispositif et pourtant nous n'avons toujours pas de réponse pour elles. Une orientation vers le SIAO d'Interlogement93 a été faite depuis une semaine (demande sujette à réorientation vers une place de logement intermédiaire). Lors de l'ouverture il n'y avait pas que des demandeurs d'asile, mais aussi des personnes venant d'évacuations de squats. Aucune première évaluation n'avait été faite en amont de ces évacuations, elle a été faite ici et c'était pour la plupart la première pour ces personnes. Le dispositif est financé par la DRIHL.

Avez-vous une visibilité sur la durée de prise en charge, des objectifs ?

Deux tiers des personnes accueillies en début de dispositif sont déjà sortis. Il en reste encore une quinzaine en attente d'orientation mais qui ne devraient pas être ici (français, et personnes arrivées en situation administrative régulière avec titre de séjour ou membres de l'Union européenne). Aucun objectif de durée de prise en charge n'a été officiellement annoncé.

Quel type de prise en charge assurez-vous au sein de ce dispositif ?

Avant tout l'hébergement et les repas : petits déjeuners servis à l'hôtel et chèques repas service (5€/jour) pour les deux autres. Les personnes accueillies rencontrent les mêmes difficultés que les personnes prises en charge par le 115, elles ne peuvent pas préparer à manger sur place et n'ont vraiment pas d'autres ressources pour la plupart. Les chèques repas service sont donc leurs seules ressources et il nous arrive régulièrement de devoir attribuer des aides financières.

Le traitement médiatique a-t-il eu une incidence sur votre volonté d'intégrer ce dispositif ?

Martine *: l'effet médiatique m'a permis de prendre conscience d'une réalité que je ne connaissais pas et ce public m'intéressait.*

Isabelle *: il s'agissait pour moi plutôt d'un choix d'aller travailler pour un dispositif d'urgence.*

Agnès *: pas vraiment. Par contre j'ai espéré, via cet effet médiatique, qu'enfin quelque chose allait être fait pour ces personnes que je croisais dans les squats et qui souvent étaient juste abandonnées à leur sort. Au moins l'effet médiatique aurait l'avantage de mettre la pression sur les instances publiques.*

Avez-vous vu une différence entre les effets d'annonces médiatiques et la réalité des personnes accueillies ?

Nous pensions que nous serions amené à accueillir principalement des Syriens d'un certain âge dont beaucoup de pères de famille. Finalement il n'y a pas de Syriens et nous avons été surpris par la jeunesse des hommes qui nous ont été orientés. Nous nous attendions à des personnes en transit, or pas du tout, ce sont des jeunes qui souhaitent s'installer durablement en Île-de-France.

Actuellement, combien de personnes accueillez-vous et quelles sont leurs situations administratives ?

Nous accueillons environ cent-soixante-dix demandeurs d'asile avec une démarche engagée et comme dit précédemment, une petite trentaine de Français ou personnes ayant un titre de séjour en cours de validité. Ces derniers ne devraient pas ou plus être ici.

Le cadre de la nouvelle demande d'asile est-il facilitateur pour les travailleurs sociaux ? Et pour les familles ?

Martine *: c'est vendu comme tel en tout cas ! On a effectivement l'impression que le guichet unique facilite les choses et les démarches pour la suite. L'engagement de donner une réponse à la demande d'asile en neuf mois est quand même un point très important. Avant on attendait beaucoup plus longtemps ; au moins aujourd'hui une réponse arrive. Jusqu'à l'année dernière c'était a minima un an et demi et s'il y avait quelques problèmes dans le dossier cela pouvait durer trois ans sans réponse. Aujourd'hui au bout de trois ou quatre mois on commence à recevoir des réponses et éventuellement des demandes de compléments d'informations. Ceci étant, les*

personnes ont subi une baisse de leurs ressources (11,45€/jour à 11€/jour) ce qui fait une réelle différence pour ces personnes qui n'ont que ça.
Par ailleurs, pour les délais de recours, c'est devenu très compliqué puisque les personnes n'ont plus que quinze jours pour contester une décision auprès de la CNDA et le public que l'on accompagne a tout le temps besoin d'une aide juridictionnelle. Tous les délais sont donc réduits dès qu'une situation nécessite de l'accompagnement. Ces délais raccourcis nous posent beaucoup de problèmes. Rien que le temps d'aller chercher les courriers dans les associations qui domicilient, ça devient très compliqué. En gros tout va plus vite et les réponses négatives aussi.

Quid justement de cette réponse négative ?

Toujours le même processus : demande, refus, recours auprès de la CNDA. Tant qu'il n'y a pas de refus CNDA, on garde les personnes. Au vu du statut de CHU pour le moment on ne remet personne à la rue. Potentiellement nous serions susceptibles de le faire pour les personnes ayant une OQTF à la fin de la période hivernale. Est-ce que ce sera fait ? Nous verrons à ce moment là.

Quelles sont les demandes des usagers ?

En général ce sont des personnes qui sont demandeuses d'un accompagnement. Ils viennent nous voir pour tous leurs courriers. Le fait qu'il y ait une multiplicité d'acteurs - FTDA pour la demande de domiciliation, le GIP-HIS qui vient rencontrer les personnes et nous - rend difficile la compréhension des missions de chacun par l'usager. Par ailleurs, on note parfois qu'une certaine suspicion peut exister à notre égard.

Quelle procédure avant leur arrivée dans ce dispositif ? Comment la DRiHL a-telle connaissance de ce public et de ces personnes ?

Pour le moment il s'agit principalement de personnes sortant de squats. Souvent quand elles arrivent elles n'ont pas encore lancé leur demande d'asile et viennent d'entrer sur le territoire français. Je crois que les choses auraient dû être faites autrement, avec au minimum un bilan diagnostic fait par la préfecture pour éviter l'orientation d'un certain nombre d'hommes ne relevant pas de ce dispositif. Une fois que les personnes sont accueillies, le GIP-HIS (tous les mois) et l'OFII (tous les deux mois) recensent les personnes accueillies.

Street-Art par Julien "Seth" Malland

Pour un travailleur social, votre quotidien a-t-il du sens ?

Pour l'entrée oui, pour la sortie non. Nous ne décidons pas où, ni qui, ni quand. Nous avons dû réorienter vers des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ou vers des accueils temporaires service de l'asile (ATSA), dispositif qui s'apparente à un Cada, mais en moins cher. Pour nous ce n'est autre qu'un Cada avec cafards... Certains dispositifs ne sont pas toujours en adéquation avec nos attentes en matière de dignité humaine.

Considérez-vous que l'accueil proposé ici est suffisamment digne ?

Ici c'est de l'urgence. On est d'accord qu'avec plus de Cada, tout cela aurait plus de cohésion et moins de dispositifs montés dans l'urgence. On a l'impression d'être une espèce de sas de premier accueil sans possibilité d'accompagner au mieux et de proposer des orientations en fonction des besoins des personnes. Les départs nous paraissent choisis au hasard. Nous avons souvent l'impression d'être les messagers de ces deux organismes sans faire partie de la prise de décision des orientations. C'est l'OFII qui propose pour les demandeurs d'asile. Pour les statutaires et refugiés c'est le GIP qui propose l'orientation. Les passages réguliers de ces deux acteurs (signatures de documents etc.) brouillent les pistes.
Si notre rôle est relativement clair pour les usagers, ceux du GIP et de l'OFII ne le sont pas. Ces organismes ne donnent pas l'impression de comprendre ce qui peut se jouer au sein d'une structure comme la notre. De ce fait, les prises de rendez vous et leurs respects sont compliqués.

Est-ce que des réunions entre ces deux organismes et vous sont prévues ?

Oui, nous avons déjà eu quatre réunions depuis septembre. Aujourd'hui on doit être le plus important dispositif d'accueil d'urgence de migrants en Île-de-France. De ce fait, la communication n'est pas toujours facile entre nous.

Quelles solutions de sortie pour les résidents accueillis ?

L'orientation est difficile pour les résidents. Même si les repères, au vu du peu de présence sur le territoire, sont faibles, ils existent tout de même et, à titre d'exemple, quand on explique que l'orientation est dans l'est de la France c'est très compliqué. C'est une rupture de plus pour ces personnes qui en ont déjà subie énormément dans leur parcours migratoire.
Notre position est parfois difficile car on a envie de leur dire que ce serait bénéfique pour eux d'aller en Cada même à l'autre bout de la France, que s'ils n'acceptent pas, ils vont perdre leur droit à l'ATA. Et dans le même temps on comprend que cette nouvelle rupture soit difficile. Ils se rencontrent, créent des liens sur place et nous les séparons de nouveau. C'est peut-être un mal pour un bien. Mais certaines orientations nous laissent un peu songeurs, surtout quand on commence à revoir des usagers qui reviennent après orientation. On se dit alors qu'il s'agit d'un échec, d'un gâchis et que ces personnes vont être d'autant plus en difficultés.

Quelles sont les perspectives pour ce dispositif ?

Gérard : nous avons une visibilité jusqu'à mars. A priori une prolongation fin juin ou juillet. Je ne maitrise pas ce qui va se passer par la suite, vraisemblablement une transformation en Cada. De fait l'activité ne pourra plus se dérouler ici. Il faudra donc trouver de nouveaux locaux mais ça ne sera sûrement pas à Paris à cause des difficultés à trouver du bâti et le fait que je ne sois pas sûr que la mairie de Paris souhaite l'ouverture d'un nouveau Cada. Peut-être que la solution pourrait être un nouveau dispositif de type Cada en diffus afin d'éviter la concentration des publics...

LE REFUGE

Entretien de Fethi Kerroum et Philippe Avez, par Valérie Puvilland iL93

Fethi est arrivé au Refuge en novembre 2009 comme travailleur de nuit. En avril 2010, il est engagé en CDI comme agent d'accueil avec un projet de formation d'éducateur. Il obtient ensuite un poste de chef de service avec une formation Caferuis [1] de deux ans.

Philippe vient du secteur marchand. Il intègre le secteur associatif en 2001 car il a la volonté de travailler auprès des publics en grande difficulté et en grande exclusion. Au départ il aborde ce secteur sous le prisme de l'insertion socioprofessionnelle en prenant la direction de C2DI 93 [2], poste qu'il occupe douze ans. Il devient ensuite directeur général de la maison de l'emploi et de la formation d'Aulnay-sous-Bois. Il décide aujourd'hui de se réorienter vers une association du réseau qui porte des valeurs qui lui sont particulièrement chères, à savoir l'accueil inconditionnel de personnes sans abri.

1 / Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'intervention sociale.

2 / Association C2DI 93 : contraction de CDD et de CDI dont le mot d'ordre est « *Personne n'est inemployable* »

Pourquoi Le Refuge ?

Philippe : en intégrant Le Refuge, j'ai découvert des situations de vie encore plus critiques que celles que j'avais pu observer ces quinze dernières années. Je me sens au cœur des problèmes du "sans-abrisme". Autour de cette plateforme, nous avons la volonté de développer une multitude d'actions qui permettent aux personnes accueillies de sortir de cette situation d'urgence pour aller vers le droit commun. L'idée est de créer une dynamique ici, dans la maison, qui ne ramène pas sans cesse les personnes accueillies à une situation de "sous citoyens". Cela passe par un accompagnement social de qualité, par des propositions d'activités culturelles, sportives, etc. et aussi par le fait de les accompagner à faire des choix.

Je découvre un nouveau métier au Refuge, pas celui de directeur que j'ai déjà exercé longtemps, mais autour des problématiques de la mise à l'abri, de l'hébergement et du logement des publics en situation extrêmement précaire dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Au Refuge, l'action est menée auprès des publics qui ne trouvent pas forcément leur place ailleurs, c'est aussi ce que je trouve plutôt séduisant dans ce projet. On s'adresse à un public qui n'est pas particulièrement jeune, ce sont plutôt des hommes, qui sont en grande précarité et qui vivent à la rue. Et même si personne ne conteste ce que fait Le Refuge, je dirais au contraire que ce n'est pas forcément le public prioritaire au sens des politiques publiques.

Je suis plutôt fier d'intégrer cette équipe car le sens compte vraiment ici. Il y a une réelle attention pour les situations et la qualité des réponses que nous essayons d'apporter au mieux, dans des conditions qui sont assez compliquées, car nous sommes en transition entre un pavillon occupé depuis seize ans par Le Refuge et un immeuble en construction qui se situera également à Pantin.

Vous parliez de maintenir les personnes accueillies dans leur civilité, comment l'entourage du Refuge perçoit-il les pensionnaires ?

Philippe : Le Refuge est vraiment intégré dans le projet de la ville, le maire de Pantin et son administration y tiennent énormément. C'est intéressant parce que ça marque le territoire et que Le Refuge a toujours été accompagné par la ville dans son développement. Le terrain qu'on occupe aujourd'hui et celui sur lequel se construit le nouveau Refuge sont mis à disposition par la ville. Il y a un vrai engagement autour des valeurs du Refuge et autour du public aussi. Cette intégration dans le quartier et dans la ville, je les découvre avec bonheur car les personnes ont une réelle envie de nous aider. Le Refuge est ouvert sur la ville, il le sera d'autant plus dans le futur que je tiens absolument à cela. Les équipes se sont beaucoup mobilisées pour faire entrer des Pantinoises et des Pantinois dans Le Refuge ; médecin, professeur de français, etc., on pourrait multiplier les exemples. Il y a un tout petit peu de tensions avec des riverains du futur immeuble qu'occupera Le Refuge parce qu'il y a une méconnaissance et des questions quant aux publics accueillis.

Fethi : très souvent on reçoit des vêtements ou de la nourriture de personnes qui font des collectes. Il y a une vraie dynamique avec le voisinage. Les habitants du quartier nous connaissent et savent qu'ils peuvent compter sur nous. Ils accompagnent des SDF ici ou nous appellent pour nous signaler des personnes seules à proximité. J'entends même parfois des jeunes me dire qu'avant ils volaient pour manger et qu'ils ne volent plus depuis qu'ils fréquentent Le Refuge et cela est confirmé par les agents de sécurité des supermarchés alentour. Quelque part on apporte des réponses à tout le monde. Au commerce, à la ville, au commissariat...

Philippe : l'inconditionnalité de l'accueil prime ici. J'ose dire qu'elle ne prime pas partout, ce n'est

pas un jugement, c'est un constat. Elle s'organise autour des problématiques que nous avons à gérer, des soins, de la santé mentale, de l'alcool, des conduites addictives, parce que nous avons un seuil de tolérance et des savoirs-faire supérieurs en la matière à d'autres lieux. On ne veut pas devenir le fourre tout, mais il s'agit, en concertation avec les différents services, y compris ceux d'Interlogement93 (IL93), d'intégrer, d'orienter des publics qu'on n'accepterait pas de recevoir dans un premier temps ailleurs.
L'importance de ce que dit Fethi est que Le Refuge a vraiment sa place à Pantin, dans une logique de cohésion sociale. D'un côté il y a le travail de tous les salariés dont chacun a un rôle extrêmement important à jouer. D'un autre côté il y a la place du Refuge, en dehors de Pantin, dans la collaboration avec les services de l'État, avec IL93 et d'autres partenaires, autour de publics qui ont beaucoup de mal à trouver leur place ailleurs. Cela se confirme dans l'organisation du plan hiver et de la fonction Sas * car, à IL93, on sait assez précisément que l'on peut orienter des publics aux profils particuliers ou difficiles.
Il faut tout de même ajouter que Le Refuge n'est pas un lieu sans limite. Quand il y a de la tension, quand la situation devient plus délicate à gérer, il y a une réelle écoute de la part du SIAO 93 qui oriente les personnes pour maintenir un certain équilibre, afin de ne pas charger la barque. Cette collaboration est très intéressante.

Justement, que pensez-vous de l'organisation de la période hivernale de ces deux dernières années ?

Fethi : elle a beaucoup évolué. Au départ on était sur un système simple, on remplissait les places au fur et à mesure en fonction des appels au 115. On laissait les personnes se poser un mois et ensuite on entamait le vrai travail d'accompagnement. Maintenant, c'est plus compliqué, on fait directement l'évaluation et c'est intéressant car s'il y a possibilité, la personne pourra intégrer rapidement une structure plus adaptée. L'an dernier, sur près de soixante-dix personnes on a atteint presque 50 % d'orientations vers des places pérennes. Il y a un vrai travail avec le SIAO 93, chaque situation est travaillée avec nous, épluchée, etc. Par contre le côté négatif de cette période pour les personnes en CHU depuis très longtemps, c'est qu'elles sont oubliées en quelque sorte, parce que la priorité est donnée aux publics accueillis en hiver.
Pour moi, la question qui se pose finalement est : quand allons-nous parler d'hébergement plutôt que de plan hiver ? Comme chaque année, à la fin de la période, il y aura des personnes sans solution. Les autres années, nous avons pu les absorber, mais cette année, nous ne pourrons pas. Il y aura donc de la résistance. Tant que les personnes sont accueillies, le problème ne se pose pas mais il se pose au mois de mars, quand elles viennent voir les travailleurs sociaux pour savoir ce qu'il va se passer pour elles. On ne pourra pas leur mentir alors on devra dire qu'il y aura peu de solutions. Pour le public, c'est Le Refuge qui est responsable. On fait avec, mais il y a toujours cette douleur de la fin du plan hiver.
Philippe : pour ma part, je trouve que pour le plan hiver, le principe de la coordination entre le SIAO 93 et Le Refuge fonctionne très bien. Cette coordination était nécessaire et utile. Sur la fonction Sas, qu'on fait vraiment du bon travail. Pour moi, de toute façon, on ne peut plus se contenter de ne faire que de la mise à l'abri. Elle est essentielle pour que les personnes puissent se reposer et se protéger du froid, mais il y a tout un travail à faire autour. Simultanément, tout le monde prend bien

* SAS

Comme l'année précédente, le schéma de gestion des places temporaires de la période hivernale 2015-2016 décline différents types de structures, dans l'objectif de mettre en place un parcours d'insertion pour les personnes accueillies :

- des structures sas, accueillant les personnes suite à une orientation par le 115, pour une durée de 15 jours afin de réaliser une évaluation sociale ;
- des structures de mises à l'abri, accueillant des ménages ayant bénéficié d'une prise en charge en structure sas et n'ayant pas souhaité bénéficier de l'évaluation sociale ou n'étant pas en demande de construction d'un parcours d'hébergement durant l'hiver ;
- des structures de « 2e niveau », accueillant des ménages ayant bénéficié d'une prise en charge en structure sas et de la réalisation d'une évaluation sociale mettant en exergue un besoin d'accompagnement social et permettant de projeter une sortie vers un dispositif pérenne d'ici la fin de la période hivernale.

soin de nous informer qu'on ne va pas forcément pérenniser les places, donc nous savons que pour une certaine partie nous n'aurons pas de solution. Je crois qu'il faut, en amont, être très clair avec les personnes. Il faut cependant remarquer que ces dernières années, autour des plans hiver, nous avons pu pérenniser un certain nombre de places et on ne peut que s'en féliciter. Mais il est clair que la problématique de fin de cette période reste toujours difficile à gérer...

La période hivernale permet-elle d'atteindre des publics qu'on ne touche pas d'habitude ?

Fethi : on ne ressent pas vraiment de différence sur la situation des publics. La majorité des personnes orientées sont connues par les acteurs, que ce soit le 115 ou les structures du 93. C'est une porte ouverte aux personnes qui n'arrivent pas à avoir de place toute l'année, mais qui sont quand même connues du secteur associatif. Pour celles en situation régulière ou régularisable, c'est une chance. Si elles ont un projet, il y a un espoir de leur trouver une place pérenne. Mais c'est beaucoup plus compliqué pour les autres. C'est un peu la gestion du goutte-à-goutte.
De toute manière, le public change. Il y a dix ans, ceux qui appelaient le 115 étaient des grands exclus. Maintenant, celui qui appelle le 115 c'est l'étudiant, le professeur, le restaurateur, ce sont des jeunes, des femmes, des enfants. Le concept du SDF n'est plus le même.

Justement, avez-vous ressenti la "crise migrant" pour les publics que vous rencontrez dans votre activité ?

Fethi : pas vraiment, parce que les structures qui ont ouvert ciblaient vraiment les migrants. Mais nous, on travaille avec les migrants tout le temps. Toute l'année. On ne le ressent pas parce que ça fait partie de notre travail. On reçoit quelques Syriens mais ils font partie du public au même titre que d'autres migrants. Moi je suis au Refuge depuis six ans et depuis dix ou douze ans dans l'hébergement. Il y a quelques années, nous avons eu un afflux de l'Europe de l'Est, ensuite des Irakiens, puis il y a deux ans, des Maliens. Tout dépend des événements qui se passent dans le monde.

Philippe : c'est au coeur du projet associatif, c'est-à-dire que Le Refuge a toujours reçu les publics migrants. Ce que dit Fethi est très important. Il n'y a pas une vague d'immigration qui nous submergerait. Il y a des vagues d'immigration régulières qui sont vécues par Le Refuge en fonction des évènements internationaux. L'Irak, le Mali, la Tunisie, aujourd'hui la Syrie, la Libye... De fait au Refuge, on a cette tradition d'accueillir des primo-arrivants sur le territoire. Par ailleurs, il y a des mouvements de solidarité et d'entraide du côté des personnes qui sont sans domicile. Ils s'informent les uns les autres, ainsi Le Refuge a-t-il une certaine popularité, mais on n'est jamais submergé par les flux migratoires. Au contraire, on les accompagne depuis vingt ans et en toute discrétion.

Et Le Refuge et interlogement 93 ?
Fethi : le réseau c'est un tout, ce sont des valeurs, c'est une protection. Sans réseau, on ne peut pas avancer. Il est indispensable.

Philippe : est-ce que le réseau est indispensable ? Et bien oui peut-être. C'est le lieu qui permet la réunion d'association de petite, de moyenne et de grande taille. Chacun peut se retrouver dans ce lieu de partage, d'échange et de gestion. Il nous permet de peser dans le débat public avec un collectif, d'échanger avec les pouvoirs publics sur les questions qui nous intéressent tous. Le faire collectivement nous donne beaucoup plus de poids et de chance d'être écoutés, sinon entendus. On ne peut pas se substituer aux personnes qui vivent le « sans-abrisme ». Ceux qui sont les plus à même de parler de leur situation, de leurs besoins, et de leurs contraintes au quotidien, restent les personnes elles-mêmes. Notre rôle est de faire le lien entre elles et notre capacité, en tant que représentants de la société civile, à répondre à leurs besoins. Ce rouage est indispensable pour les représenter dans le débat public et pourquoi pas faire changer le regard de la société sur des gens qui, avec ou sans papiers, sont des citoyens à part entière.

FRANCE HORIZON
De nouveaux locaux

Après deux années d'une rénovation complète, France Horizon a inauguré, le 2 février dernier, les nouveaux locaux de son établissement « Accueil et Insertion » de Vaujours.

Discours, visite guidée, photographies et cocktail convivial ont rythmé une cérémonie d'inauguration pour laquelle les partenaires de l'établissement se sont déplacés en nombre. C'est en présence notamment de M. Bucquet, sous-préfet du Raincy, M. Bailly, maire de Vaujours, et M. Sahli, directeur de la DRIHL 93, que la directrice de l'établissement, Mme Crepy, et son équipe ont pu faire (re) découvrir aux quelques quatre vingt personnes présentes les nouveaux espaces de vie : chambres individuelles et collectives, salle de restauration, bureaux, espace dédié à l'enfance etc.
Outre l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des personnes et familles accompagnées, l'aboutissement de ce projet permet également à l'établissement de franchir une nouvelle étape dans sa dynamique d'adaptation de ses dispositifs et compétences aux différents publics de Seine-Saint-Denis.

FRANCE HORIZON
Une place pour tous, une chance pour chacun.

Quelle citoyenneté pour LES GENS DU VOYAGE ?

Grande matinée d'échanges
«Quelle citoyenneté pour les Gens du voyage?»
31 mars 2016, Île-Saint-Denis

Le 5 octobre 2012, le Conseil constitutionnel a supprimé certaines dispositions de la loi du 3 janvier 1969 tout en maintenant le principe des titres de circulation et du rattachement administratif à une commune. Le 28 mars 2014, le comité des droits de l'homme de l'ONU condamne la France pour atteinte à la liberté d'aller et venir, et requiert la suppression des visas auprès des forces de l'ordre. Enfin le 19 novembre 2014, le Conseil d'État demande au Premier ministre de supprimer les infractions liées aux livrets spéciaux de circulation.

Parallèlement à ces décisions, plusieurs initiatives parlementaires ont été prises afin d'abroger définitivement ce système. C'est ainsi que le 9 juin 2015, l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi Le Roux-Raimbourg relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage. Cependant, reste à franchir le passage de la loi au Sénat...

Afin de réfléchir aux conséquences de cette nouvelle loi, l'Adept proposait une grande matinée d'échanges le jeudi 31 mars 2016 à l'Île-Saint-Denis, au théâtre Jean Vilar et à la Maison des initiatives citoyennes (MIC)*. Cette rencontre, organisée en collaboration avec la Fnasat et avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, a permis aux acteurs et partenaires de s'interroger sur les questions de citoyenneté, de catégorie, mais également sur l'élection de domicile, au regard des témoignages des acteurs de terrains et des Gens du voyage.

M. Dominique Raimbourg, député de Loire-Atlantique, Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale et président de la Commission nationale consultative des Gens du voyage, est venu présenter la loi.
Une matinée riche d'information et d'échanges fructueux !

Marie-Claude Vachez, administratrice

* **Programme intégral :**
www.adept-asso.fr

ADEPT Association départementale pour la promotion des Tsiganes

Deux nouvelles arrivées à IL93

Odile Mansard, responsable opérationnelle

Parfois pratique, d'autre fois créative mais toujours avec un intérêt pour la recherche du point de vue des personnes visées par une action ou un dispositif. C'est ce qui a été le moteur de mon parcours professionnel qui a traversé les dispositifs RMI, SIVP, CES, CRE, CIVIS, AAH, milieu protégé, ou autres CIF, CUI, CAE et aujourd'hui ASLL, AVDL... Tous sigles ou acronymes qu'il s'est agi de traduire pour leur donner sens par rapport à l'action à mener auprès des personnes en situation de précarité, de salariés en reconversion professionnelle, de jeunes en insertion ou encore de travailleurs handicapés. L'ensemble de cette richesse pouvant venir nourrir le projet d'Interlogement93.

Bénédicte Souben, animatrice réseau

Après avoir fait mes armes dans le secteur du conseil puis évolué dans divers environnements professionnels, j'ai choisi de rejoindre Interlogement93 pour m'impliquer aux côtés de celles et ceux qui œuvrent, au quotidien, pour le droit à l'hébergement et au logement sur ce territoire qui m'est cher. Séquano-dionysienne de naissance, j'ai à cœur d'insuffler une nouvelle dynamique à notre réseau, de faire émerger réflexions et projets ainsi que de mettre à l'honneur les initiatives inspirantes de vos associations. Animée par les défis, je construirai avec vous une relation privilégiée et durable et mettrai toute mon énergie au service de notre engagement collectif et de nos ambitions renouvelées.

Le Centre d'orientation sociale (COS)

Le COS est une association engagée dans les secteurs social, médico-social et sanitaire avec 2 200 salariés et 47 établissements et services.

En Seine-Saint-Denis, le COS gère cinq services (au sein de quatre établissements) :

- Centre de médecine physique et de réadaptation (CMPR), à Bobigny ;
- Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ;
- Maison d'accueil spécialisée (MAS) Alexandre Glasberg, à Montreuil ;
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Les Sureaux, à Montreuil ;
- Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) Les Sureaux, à Montreuil.

Les Sureaux

- Les Sureaux, établissement social comprend deux dispositifs d'hébergement avec accompagnement socio-éducatif à Montreuil-sous-Bois. Le Cada et le CHRS ont la finalité d'héberger et d'accompagner vers l'autonomie des demandeurs d'asile et des jeunes sans domicile.
- Il s'agit de l'un des premiers foyers de travailleurs migrants créé par le COS en 1967. Devenu vétuste, le bâtiment n'était plus approprié à l'hébergement des personnes accueillies ni adapté aux contraintes de sécurité ni à la réglementation d'accessibilité aux personnes handicapées. Le déménagement dans des locaux provisoires a fortement mobilisé l'équipe en juin 2014, permettant la démolition du bâtiment fin 2014 et le démarrage des travaux de reconstruction début 2015.
- Fin 2016, des locaux neufs ouvriront leurs portes à la même adresse : 14/16, rue du Midi, à Montreuil. À travers la conception d'espaces individuels et collectifs, le projet architectural cherche à allier le développement de l'autonomie des accueillis et l'aménagement d'une vie sociale dynamisante. Le nouveau bâtiment pourra héberger 74 personnes, réparties dans 59 unités - 50

F1, 3 F3 et 6 F4 - qui disposeront chacune d'un espace cuisine et de sanitaires. Des espaces communs tels que salles d'activités, salle de réunion, cuisine, salons d'étage et terrasses sont prévus, ainsi que les bureaux des salariés.

- En parallèle à la préparation de l'installation dans les locaux définitifs, avec de nouvelles conditions d'accueil, d'hébergement et de travail, l'équipe mène actuellement la réflexion nécessaire à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement. C'est l'occasion de repositionner l'investissement de nos missions avec force, de sorte que les personnes accueillies ne soient pas de simples bénéficiaires mais des acteurs de la vie sociale de l'établissement et du territoire.

Accueillir et héberger des demandeurs d'asile

Le Cada accueille et accompagne 65 personnes dans des appartements partagés en ville. Il s'agit de ménages ayant sollicité la protection de la France. Leur hébergement et accompagnement sont liés à la durée de l'instruction de la demande d'asile et situés à proximité des commerces et des services publics, ce qui favorise l'autonomie et leur permet de retrouver une vie familiale.

Les demandeurs d'asile ont tous en commun l'exil, les traumatismes liés aux événements douloureux vécus dans le pays d'origine, l'errance qui suit la fuite et le rejet multidimensionnel des peuples d'accueil. Accueillir, héberger et accompagner les personnes en demande d'asile sont les missions du Cada. Faisant partie du Dispositif national d'accueil (DNA), le Cada propose un accompagnement de qualité pour les plus fragilisés. Le service organise l'orientation vers les soins physiques et psychiques, l'accès aux droits fondamentaux et l'enseignement du français.

Le temps de la demande d'asile est mis à profit pour faciliter l'intégration des personnes, quelle que soit l'issue de cette procédure. Le COS les accompagne dans leur parcours de vie, facilite leur intégration et leur enrichissement culturel (et, par ricochet, le nôtre), prend en compte les risques de non-reconnaissance du statut de réfugié, en mettant en perspective leurs différents projets de vie. Au-delà de l'incertitude liée à la demande d'asile, il nous semble important d'aider ces personnes à vivre le présent et à penser l'avenir positivement.
Face au défi que représente l'accueil de centaines de milliers de migrants fuyant leur pays en guerre, ces derniers temps et de façon croissante, fidèle à l'héritage de son fondateur résistant Alexandre Glasberg, le COS agit activement avec les pouvoirs publics en Seine-Saint-Denis dans le développement de réponses adaptées aux besoins des demandeurs d'asile.

Accueillir et héberger des jeunes en insertion

Le CHRS accueille et accompagne 72 personnes de 18 à 35 ans, actuellement dans 54 studios individuels (immeuble collectif) et 6 appartements partagés à Montreuil et les environs : des femmes et des hommes isolés de 18 à 35 ans, pour une moyenne d'âge de 23 ans.

Le parcours de ces jeunes est marqué par des ruptures familiales et sociales multiples. Ils arrivent au CHRS avec des problèmes sanitaires, administratifs et judiciaires, des dettes et des addictions, mais peu de qualifications professionnelles. La plupart d'entre eux ont vécu un enchainement de ruptures diverses et parfois des périodes de vie à la rue. Tous ont besoin de poursuivre l'apprentissage inachevé du savoir-être, du savoir-vivre et du savoir-habiter en collectivité. La faible maturité et les nombreuses difficultés dans leur gestion de la vie quotidienne et affective constituent des freins majeurs à la projection dans l'avenir, surtout en vue de leur indépendance.

Les missions du CHRS sont l'accueil, l'orientation, l'hébergement, le soutien et l'accompagnement social, visant l'insertion dans la vie active professionnelle et locative.

Il s'agit d'accompagner les jeunes, d'abord dans leur reconstruction personnelle, puis dans la construction et la mise en œuvre d'un projet individuel qui tienne compte des choix de chacun. Les ateliers et les actions collectives mis en place visent à les aider dans leurs différentes recherches. L'organisation d'activités favorise l'accès aux loisirs, à la culture et au sport, la découverte de l'environnement et l'élargissement des centres d'intérêt. Ce sont donc les deux axes essentiels qui caractérisent nos actions, accompagner vers la sortie du dispositif, quelle que soit l'aboutissement de la demande d'asile (protection internationale ou rejet) et préparer à la sortie du dispositif soit pour un logement intermédiaire (résidence sociale, maison relais, pension de famille) soit pour un logement autonome (locatif social ou privé).

Vicent Montalbán Aroca, directeur

www.lessureaux.cos-asso.org

LE COS EN 6 QUESTIONS +1

interview de Vicent Montalbàn Aroca par Patrice Fleury

1 Le « COS », ça veut dire quoi ?

En 1944, le résistant Alexandre Glasberg créa l'association Services des Étrangers, renommé plus tard Centre d'orientation sociale des étrangers, ou COSE. Il s'agissait de permettre aux déplacés de guerre et aux réfugiés des camps de maintenir ou récupérer leur autonomie, par la réinsertion professionnelle et sociale, et d'héberger les plus âgés pour qu'ils finissent leur vie dans la sécurité et la dignité.

Dès 1960, l'association élargit ses activités et est rebaptisée COS. Après l'accueil et l'accompagnement des réfugiés et des personnes âgées, ses équipes ont développé des savoir-faire reconnus dans les domaines de la rééducation fonctionnelle, de la formation et de l'insertion des personnes handicapées, de l'insertion des jeunes et de la protection de l'enfance. Depuis ses origines, l'autonomie de la personne reste le premier objectif du COS et la création de lien social son identité fondatrice.

2 Comment articulez-vous vos activités entre les établissements sanitaires et sociaux ?

Le plus important pour le COS est de placer les personnes accueillies au centre de l'action, dans le respect de leur dignité, de leur intimité, et un souci de qualité. La démarche des équipes s'appuie sur la pensée philosophique humaniste, la recherche du beau et du bien, la réflexion éthique appliquée à l'accueil des personnes dans toutes leurs dimensions. Notre action s'inscrit dans un souci de justice sociale et non de bienfaisance, dans la solidarité et la lutte contre tous les facteurs d'exclusion, sociaux, culturels, sanitaires ou économiques. Force de proposition et d'innovation, le COS met en œuvre et adapte les moyens sanitaires et sociaux aux besoins des personnes.

Même si l'association est très décentralisée, et les établissements assez autonomes, les instances de coordination et d'harmonisation existent pour la formation, le questionnement éthique et le management. Actuellement aux Sureaux, l'articulation interne se fait dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet d'établissement. Nous menons cette réflexion en partant de nos missions et préparons aussi l'emménagement dans les nouveaux locaux pour la rentrée 2016. L'équipe réfléchit à la manière la plus intelligente d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des jeunes en insertion et des demandeurs d'asile au sein d'un même établissement, à la fois dans le collectif et dans le diffus.

3 Comment vivez-vous la période de transition à Montreuil ?

Difficilement, à vrai dire. L'hébergement collectif actuel est en soi luxueux, puisqu'il s'agit d'une résidence universitaire neuve. Mais les installations d'hébergement n'offrent pas de possibilité d'intervention collective et les bureaux sont étroits et peu nombreux. De plus, être sur deux sites bien qu'à proximité, rend la coordination complexe et le travail du nouveau projet d'établissement difficile à organiser dans ces conditions. Nous avons tous une grande envie d'emménager dans les locaux neufs, d'être réunis et de pouvoir accueillir les personnes dans des conditions satisfaisantes pour tous, permettant le lien et de nouveaux projets.

4 Qu'est-ce qui sera nouveau pour les usagers du futur CHRS ?

Dans les anciens locaux, bien que vétustes et délabrés, les jeunes trouvaient des espaces collectifs qui donnaient un air de grande maison de transition. Les nouveaux locaux, en plus d'être beaux et confortables, sont conçus pour garantir la rencontre et les actions collectives, tout en préservant l'intimité et en incitant à l'autonomie. Cette interaction entre individuel et collectif, entre proximité et ouverture, a l'ambition de rendre possible une intervention adaptée tant aux évolutions des besoins des personnes accueillies que du travail social.

5 Que change la réforme du droit d'asile pour l'équipe du Cada ?

La première différence visible immédiatement fut l'attribution de l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA) directement par l'État. Les personnes accueillies subissent des problèmes de traitement de l'OFII, qui entrainent des retards de paiement, par conséquent des difficultés pour assurer la subsistance. L'équipe recherche des solutions car le droit à l'allocation n'est pas ouvert, ou est suspendu, sans explication. Nous ne savons pas encore si ce type de problèmes est dû au démarrage ou si ce sera dorénavant habituel. Mais surtout, l'État insuffle une vision plus administrative que sociale aux gestionnaires de Cada, avec des baisses récurrentes de moyens et du taux d'encadrement ; nous sommes passés en cinq ans, d'un salarié pour dix accueillis, à un pour quinze et maintenant à un pour vingt / vingt-cinq. En parallèle, les délais se raccourcissent car les instances d'examen des demandes – Ofpra et CNDA – sont renforcées. Il y a un côté positif indéniable pour les demandeurs car ils bénéficient d'une procédure plus courte. En revanche, l'équipe gère en permanence un flux d'admissions et de départs qui laisse peu de temps à la préparation de l'avenir.

Jusqu'à présent, les demandeurs d'asile avaient un mois pour demander l'aide juridictionnelle maintenant ils n'ont plus que quinze jours, un délai contraignant pour bien préparer le recours. Dans ces conditions, il est difficile de mettre l'accent sur l'accompagnement à la procédure de demande d'asile, d'autant plus que nous observons une augmentation des besoins d'accompagnement dans les domaines de

la santé et de la fonction parentale et un manque d'autonomie prononcé.
Nous avons intérêt à rester vigilants pour que nos missions ne perdent pas leur sens au point d'interroger la concordance avec nos valeurs.

6 Quelle question Infolog ne pose pas mais à laquelle le COS répond ?

Le COS s'interroge actuellement sur les alternatives à envisager pour garantir les missions qui lui sont confiées malgré les baisses de moyens.
Présent dans la plupart de ces établissements, le bénévolat se présente comme une option à considérer, y compris pour l'hébergement social et l'insertion. En plus de l'intervention professionnelle, l'action bénévole peut, dans une conception moderne de participation citoyenne, apporter un réseau aux personnes accueillies, des points de repère différents, une richesse supplémentaire. Jusqu'à présent, Les Sureaux a été un établissement essentiellement professionnel, mais nous songeons à la mise en place d'un réseau coordonné et animé de bénévoles qui viendrait renforcer la solidarité et les échanges existants.

+ Joker : Quelle est la meilleure option pour le gâteau basque, nature ou cerise noire ?

C'est à Paris que j'ai découvert le gâteau basque,... sans doute qu'un basque répondrait mieux que moi à cette question, hé hé, autrement je préconise toujours une option entièrement végétale par respect des animaux et de la nature d'une manière large. Mais moi qui suis valencien, si je peux suggérer un plat sucré de Valence (-sur-mer !), c'est plutôt une boisson fraîche populaire : l'orgeat de souchet, en catalan orxata de xufa. À siroter en journée ou à la tombée de la nuit, du printemps à l'automne, en bonne compagnie, au café du coin ou sur une terrasse... Vous en prendrez bien un verre ?

Tranche de vie

interview d'un réfugié politique éthiopien hébergé au Cos les Sureaux, par Virginie Hilberger, travailleuse sociale.

Les propos ont été recueillis en anglais, puis traduits en français.

Œuvre en pierres de Nizar ALI BADR, sculpteur syrien

Monsieur est éthiopien. Membre d'un parti politique d'opposition, il s'est senti en danger lors des élections législatives de 2005. Ces élections ont été corrompues et les opposants au gouvernement réprimés, emprisonnés, parfois tués. Monsieur a lui-même été incarcéré pendant plus de six mois ou il a été maltraité et torturé. Lors de ces événements, il a perdu son frère, ainsi qu'un ami proche.
En danger, il s'est engagé dans un long périple pour fuir son pays. Il est d'abord passé par le Soudan puis par l'Érythrée pour, en raison de mauvais traitements, revenir au Soudan. Il rencontre sa femme en 2010 et tous deux quittent le Soudan en direction de la Libye. Ils trouvent un passeur pour prendre un bateau en direction de l'Italie afin d'atteindre la France. Au moment de la traversée, la compagne de monsieur est enceinte.

Quel est votre parcours depuis que vous êtes arrivés en France ?

Nous sommes arrivés en France le 20 avril 2015. Au début nous étions à la rue, à la Chapelle. Nous y sommes restés presque un mois. Nous n'avions pas d'argent alors beaucoup de gens nous donnaient de la nourriture, des associations aussi. Nous sommes ensuite entrés en CAFDA, puis nous avons eu l'ATA pendant trois mois. On nous a envoyés à Franconville à l'hôtel pendant deux mois. Enfin, nous sommes arrivés au Cada. Cinq jours plus tard j'ai obtenu une carte de séjour par l'Ofpra.
Je ne parle pas le français alors j'ai suivi des cours avec l'OFII mais ce n'était pas bien. Le niveau était trop élevé donc je ne comprenais rien. Ma femme n'y est pas allée car elle s'occupait de notre enfant qui venait de naître.

Que pensez vous de vos conditions d'accueil ?

Au CAFDA nous étions seuls et c'était difficile, nous devions nous débrouiller avec des bénévoles, Camille et Sarah que nous avons rencontrés à la Chapelle. Ils nous ont beaucoup aidé. Ils nous ont accompagnés à l'hôpital quand ma femme était enceinte, au Pôle emploi... Quand j'ai reçu le courrier de l'Ofpra je n'ai pas compris que j'avais le statut de réfugié. J'ai mis onze jours à comprendre, c'est Sarah qui a lu le papier pour moi. Ces deux personnes nous ont beaucoup aidé, aujourd'hui nous sommes toujours en contact.
Ici, au Cada, au début, c'était difficile. Il n'y avait pas d'équipement, la douche était vieille, les peintures étaient vieilles. Mais depuis les travaux, nous sommes très bien installés. Et puis il y a beaucoup de personnes pour nous accompagner, des personnes très gentilles et très bien.

Quelles sont vos perspectives ?

À terme, je veux aller à Bordeaux mais pour le moment, je vais aller à Tonnerre. Mais c'est bien, je ne serai pas loin de Paris. Pour l'instant ma priorité c'est de trouver du travail.

« L'Autre comme Horizon »
Une exposition photographique pour les 75 ans de France Horizon

Pour cette occasion, France Horizon a imaginé une action inédite : dix jeunes photographes ont sillonné la France à la rencontre de celles et ceux qui font l'association.

Après avoir fait l'objet d'une exposition dans chacun des établissements de l'association, une centaine de photographie de professionnels et résidents de France Horizon ont été exposée au Palais de la Porte Dorée (Paris 12e) du 6 au 15 novembre 2015.

Inaugurée le 4 novembre dernier en présence de plus de deux cents personnes, cette exposition a été le fruit d'une démarche culturelle, artistique et humaniste. Pour l'occasion, dix jeunes photographes, en formation ou sortis d'écoles, ont été sélectionnés et invités en résidence artistique dans tous les établissements de l'association. En mettant en lumière les liens que tissent ses professionnels avec les publics accompagnés, France Horizon a révélé des histoires de vie sensibles, des rencontres humaines et a produit un événement national dans le droit fil de ses missions d'intérêt général : **d'abord par et pour les individus...**

FRANCE **HORIZON**

Une place pour tous,
une chance pour chacun.

Infolog • **AVRIL 2016** • **Interlogement93** • **Association loi 1901** • 30, boulevard de Chanzy • 93100 Montreuil • Tél. : 01 41 58 61 45 • Fax : 01 41 58 61 46 • www.interlogement93.net
• **Directeur de la publication, président d'IL93 :** Philippe MARTEL • **Directeur général** : Abilio BRAZIL • **Animatrice réseau :** Bénédicte SOUBEN • **Chargée d'observation et de communication :** Valérie Puvilland • **Administratrice et référente de la commission communication :** Marie-Claude VACHEZ • **Les membres de la commission**
• **Maquette :** Escalier D Communication • **Illustrations - photographies (sauf mention) :** © Escalier D - Tous droits réservés